

COMPTE RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 JUIN 2007

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARCHE

Etaient présents ou représentés à cette assemblée :

M. Gérard ALBERT représenté par M. Paul MAURIN ; M. Serge ANDREONI représenté par M. Michel TONON ; M. Patrick APPARICIO représenté par Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Jean ARNAUD représenté par M. Paul BERNARD ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; M. Gérard BERTRAND ; Mme Michèle BLANC ; Mme Marie-Thérèse BONNARD ; M. Michel BOUDROIT représenté par M. Georges VIRLOGEUX ; Mme Gabrielle BOULANGER ; M. David BRUNA ; M. Olivier BUSSIERE ; M. André CAMPAGNE ; Mme Paule CAMPS représentée par M. Dominique TIERCE ; M. Gilbert CATTANEO ; Mme Maryse CHAPELOT-MARTINO représentée par Mme Françoise DREZET ; Mme Sylvie CHICHE ; M. Daniel CONTE ; M. Michel CREON ; M. Lucien DARET représenté par Mme Claude GIANNARELLI ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE représenté par M. René GIMET ; M. Guy DEGLIN représenté par M. Pascal MONTECOT ; Mme Françoise DREZET ; Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Rémy FABRE ; M. Yves FABRE ; M. Michel FAYMAN ; Mme Michèle FRANCOIS ; M. Gérard FRISONI ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GILBERT ; M. René GIMET ; Mme Odette GORET représentée par Mme Marie-Lise GUINET ; Mme Christiane GRASSI représentée par M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; Mme Marie-Lise GUINET ; M. Olivier GUIROU représenté par M. Christian RAPAUD ; Mme Claude LE FOULGOC ; M. André LEONARD ; M. Jean-Pierre MAGGI représenté par Mme Gabrielle BOULANGER ; Angelo MARASA représenté par Mme Simone PORTOGHESE ; M. Stéphane MARCHE ; M. Paul MAURIN ; Mme Christiane MENEROUD ; M. Vincent MITRIDATI ; Mme Laurence MONET représentée par M. Michel FAYMAN ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; M. Henri OUDET ; Mme Simone PORTOGHESE ; M. Francis PRIVAT représenté par Mme Sylvie CHICHE ; M. Michel PROREL représenté par Mme Michèle BLANC ; M. Christian RAPAUD ; M. Gilbert RAYMOND ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Laurent RUMEAU ; M. Jean SCHOLLHAMMER ; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY représentée par M. André CAMPAGNE ; Mme Liliane SILVY représentée par M. Sauveur RIBATTI ; M. Michel STRAUDO représenté par M. Daniel DE SIO ; M. Joël SYLVESTRE représenté par M. Gérard BERTRAND ; Mme Jacqueline THENOUX représentée par M. Gérard FRISONI ; M. Dominique TIERCE ; M. Michel TONON ; M. Jean-Luc VASSEROT-MERLE ; M. Paul VIDEAU représenté par M. Henri OUDET ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

Etaient absents :

Mme Colette ALLA ; M. Alain BREMOND ; M. Jean-Claude CARLO ; M. Robert COSTE ; Mme Corinne LUCCHINI ; M. Maurice MERENDOL.

Monsieur Yves WIGT, Vice-Président d'Agglopolé Provence et Maire de Charleval, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant au Centre Socio-Culturel.

Après appel des Conseillers Communautaires par le secrétaire de séance, M. Stéphane MARCHE, le Président, Michel TONON, ouvre la séance.

Le procès verbal du Conseil Communautaire du 02 mai 2007 est validé à l'unanimité.

1. URGENCE SERVICE PUBLIC : réseau des transports urbains : convention de gestion provisoire

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 71 membres présents ou représentés :

- 1 AFFIRME sa volonté de poursuivre les missions de service public malgré tous les obstacles,
- 2 AFFIRME sa volonté d'assurer cette mission dans le strict respect de la légalité républicaine en étroite concertation avec les services de l'Etat,
- 3 CONFIRME que toutes les pistes juridiques possibles ont été explorées tant par les services de l'Etat que par les conseils juridiques de la Communauté d'Agglomération,
- 4 DECIDE de suivre la seule proposition formulée par Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence, celle d'une convention de gestion provisoire,
- 5 AUTORISE le Président à signer cette convention (projet distribuée aux Conseillers Communautaires en début de séance) avec le seul transporteur susceptible de répondre à l'urgence à savoir les Autobus Auréliens et uniquement jusqu'à la mise en oeuvre du marché de transport qui devrait prendre effet au 1^{er} février 2008.

2. Rapports d'activités – Année 2006 : rapport d'activités général ; rapport d'activités du service d'élimination des déchets ; rapport d'activités du service de l'eau potable et de l'assainissement

Après présentation par le Président Michel TONON, le Conseil Communautaire, prend acte :

- du rapport général d'activités de la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance pour l'année 2006,
- du rapport d'activités du service d'élimination des déchets pour l'année 2006,
- du rapport d'activités du service eau et assainissement pour l'année 2006.

3. FINANCES -Décision Modificative n°2 : Budget Principal 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2007 du Budget Principal telle que présentée.

4. FINANCES – Décision Modificative n°1 : Budget assainissement 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2007 du Budget Assainissement telle que présentée.

5. FINANCES -Avenant au contrat de prêt multi-index reconstituable souscrit auprès de la Caisse d'Epargne

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant au contrat de prêt multi-index reconstituable à intervenir avec la Caisse d'Epargne.

6. FINANCES -Avenant au contrat de prêt multi-index reconstituable souscrit auprès de DEXIA

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant au contrat de prêt multi-index reconstituable à intervenir avec Dexia Crédit Local.

7. FINANCES -Commune d'Alleins – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours travaux sur la voirie rurale – Travaux Chemin Sainte-Anne et Chemin de Fer

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune d'Alleins au titre de l'exercice 2007, une subvention d'un montant de 7 989 € en vue de financer les travaux susvisés.

8. FINANCES -Commune de Lançon de Provence – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Lançon-Provence au titre des fonds de concours pour l'année 2007, les attributions suivantes :

Opérations	Montant HT de la dépense subventionnable	Subventions acquises hors Communauté d'Agglomération	Part ville	Subvention Communauté d'Agglomération
Aménagement de voirie - programme 2007	200 000	52 500	73 750,00	73 750,00
Assainissement pluvial au chemin des Nouens Caravaca	250 000	200 000	25 000,00	25 000,00
Réalisation du Bassin de rétention de la Coste	459 866	367 892	45 987,00	45 987,00
Travaux divers - Ecoles maternelles et primaires du Val de Sibourg et Marie Mauron	76 000		72 901,00	3 099,00
		TOTAL		147 836,00

9. FINANCES -Commune de Pélissanne – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Pélissanne au titre des fonds de concours pour l'équipement des communes urbaines pour l'année 2007 les attributions suivantes :

Opérations	Montant HT de la dépense subventionnable	Subventions acquises hors Communauté d'Agglomération	Part ville	Subvention Communauté d'Agglomération
Complément de financement aménagement quartier Plan de Clavel	250 000	205 743	37 000,00	7 257,00
Aménagement des Arènes	278 550	60 000	109 275,00	109 275,00
		TOTAL		116 532,00

10. FINANCES -Commune de Sénas – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à la voirie rurale – Gros travaux de réfection, chemin Donné

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Sénas au titre des fonds de concours voirie rurale pour l'année 2007, une attribution d'un montant de 27.952 €, en vue de financer les travaux susvisés pour un montant de dépense subventionnable de 63 957,50 €.

11. FINANCES -Commune de Charleval – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours travaux sur la voirie rurale – Traverse du 12 juin 1944, Rue Chante Pie, Chemin des Chaffards, Avenue du Bois

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Charleval une subvention d'un montant de 8.654 € pour financer ces travaux susvisés pour un montant de dépense subventionnable de 153 755,75 € H.T.

12. FINANCES -Commune de Charleval – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Charleval au titre des fonds de concours des communes rurales, pour l'année 2007 une attribution d'un montant de

51 926 €, en vue de financer des travaux pour un montant de dépense subventionnable de 340 979 € HT .

13. FINANCES -Commune d'Aurons – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune d'Aurons au titre des fonds de concours des communes rurales pour l'année 2007, une attribution d'un montant de 11.250 €, en vue de financer les travaux susvisés pour un montant de dépense subventionnable de 45.000 € HT.

14. FINANCES -Subvention à l'association A.P.E.R.S

Après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association A.P.E.R.S.

15. EAU -Commune de Vernègues : Délégation de Service Public de production et de distribution de l'eau potable

Après avoir entendu le rapport du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des 69 membres présents ou représentés (Messieurs Yves FABRE et Gilbert RAYMOND s'étant retirés) :

- APPROUVE le choix de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE comme délégataire du service public de production, stockage et distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Vernègues,
- APPROUVE le projet de contrat qui a été adressé individuellement aux Conseillers Communautaires, dont l'économie générale a été rappelée ci-dessus, qui a vocation à s'appliquer à compter du 08 septembre 2007,
- AUTORISE le Président à signer ce contrat

16. EAU -Commune de Charleval : Délégation de Service Public d'Eau Potable

Après avoir entendu le rapport du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des 69 membres présents ou représentés (Messieurs Yves FABRE et Gilbert RAYMOND s'étant retirés), approuve pour la commune de Charleval, le principe d'une délégation du service de production et distribution d'eau potable

17. ASSAINISSEMENT -Commune de Charleval : Délégation de Service Public d'Assainissement

Après avoir entendu le rapport du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des 69 membres présents ou représentés (Messieurs Yves FABRE et Gilbert RAYMOND s'étant retirés), approuve pour la commune de Charleval, le principe d'une délégation du service d'assainissement collectif.

18. EAU - Commune de Lançon-Provence : Délégation de Service Public d'Eau Potable

Après avoir entendu le rapport du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (Messieurs Yves FABRE et Gilbert RAYMOND s'étant retirés), approuve pour la commune de Lançon de Provence, le principe d'une délégation du service de production et distribution d'eau potable

19. ASSAINISSEMENT -Commune de Lançon-Provence : Délégation de Service Public d'Assainissement

Après avoir entendu le rapport du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des 69 membres présents ou représentés (Messieurs Yves FABRE et Gilbert RAYMOND s'étant retirés), approuve pour la commune de Lançon de Provence, le principe d'une délégation du service d'assainissement collectif.

20. EAU -Commune de Lançon-Provence : Surtaxe d'Eau Potable

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'augmentation de la surtaxe pour l'eau potable telle que présentée (Partie variable: 0,55 € HT par m³, Partie fixe (abonnement) : 4,16 € HT par an)

21. EAU ASSAINISSEMENT -Commune d'Alleins : Convention de servitude de tréfonds pour la viabilisation du quartier La Ferrage

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant les parcelles 985, 599 et 598 (section F) au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoie Provence »

22. EAU ASSAINISSEMENT -Commune d'Alleins : Travaux d'extension du réseau d'assainissement – Quartier La Ferrage et Avenue Maréchal De Lattre De Tassigny

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers habituels pour les travaux susvisés.

23. EAU ASSAINISSEMENT -Commune de Charleval : Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées – Route des Pylônes

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers habituels pour les travaux susvisés.

24. EAU ASSAINISSEMENT -Commune de La Fare les Oliviers : Groupement de commandes pour la construction du nouveau cimetière : Avenant n°2

Compte tenu du réexamen du montant de l'opération travaux, maîtrise d'œuvre et dépenses annexes, le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la construction du nouveau cimetière sur la commune de La Fare.

25. EAU ASSAINISSEMENT -Commune de Vernègues : Travaux de réhabilitation du réseau AEP – Route départementale D22b – Rue Gaston Carriol

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers habituels pour les travaux susvisés.

26. EAU ASSAINISSEMENT -Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Vernègues-Cazan – Marché négocié avec mise en concurrence – Application des dispositions selon l'article 35.I 5 – Signature du marché

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché susvisé avec la société EPUR NATURE.

27. DECHETS -Commune de Saint-Chamas : Aménagement des locaux sociaux : participation communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune de Saint-Chamas une subvention exceptionnelle de 25 801,28 € dans le cadre des travaux susvisés.

28. DECHETS -Avenant au contrat programme de durée Eco-Emballages

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux déchets à signer l'avenant n°1 au contrat Eco-Emballages (modifications d'une part des conditions de reprise des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise et d'autre part des conditions de soutien aux ambassadeurs du tri).

29. DECHETS -Contrat d'engagement avec la société SPUR pour le subventionnement par l'Agence de l'Eau du traitement et du transport des déchets spéciaux reçus sur la déchèterie de la Vautubière

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés : autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux déchets à signer le contrat d'engagement avec la société SPUR pour la déchèterie de La Vautubière.

30. DECHETS -Fourniture, maintenance et lavage de bacs roulants et de colonnes d'apport volontaire – Appel d'Offres Ouvert par lots séparés – Signature du marché

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la Collecte et l'élimination des déchets à signer ce marché avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 à la société ECOVERT sise La Passerelle – 20, rue Bernard Palissy – 69800 Saint Priest, les seuils minimum et maximum annuels de ce marché étant fixés respectivement à 50 000,00 € HT et 200 000,00 € HT.
- Lot n°2 à la société http ANTI GRAFFITI sise 467, chemin du Littoral – local 304 – 13016 Marseille, les seuils minimum et maximum annuels de ce marché étant fixés respectivement à 20 000,00 € HT et 60 000,00 € HT.
- Lot n°3 à la société SULO France SAS sise Les Harmoniques – Bât 2 – 106, bvd Héloïse – 95100 Argenteuil, les seuils minimum et maximum annuels de ce marché étant fixés respectivement à 65 000,00 € HT et 260 000,00 € HT.
- Lot n°4 à la société PLASTIC OMNIUM sise 328, avenue Fronton – 31200 Toulouse, les seuils minimum et maximum annuels de ce marché étant fixés respectivement à 85 000,00 € HT et 340 000,00 € HT.
- Lot n°5 à la société ANCO SAS sise Centre Carnot – Route de Saint Chamas – 13140 MIRAMAS, les seuils minimum et maximum annuels de ce marché étant fixés respectivement à 35 000,00 € HT et 140 000,00 € HT.

31. Service de transports pour ramassage scolaire – Marché à bons de commande – Appel d'offres ouvert par lots séparés – Lot n°2 transport Sénas-Salon de Provence – Circuit 056 – Avenant n°1 de transfert

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer l'avenant n°1 de transfert au marché susvisé.

32. Service de transports pour le ramassage scolaire – Marchés à bons de commande – Appel d'offres ouvert par lots séparés – Lot n°1 Transport Saint-Chamas intérieur – Circuit 012 – Avenant n°1

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer l'avenant n°1 au marché susvisé.

33. Service de transports pour le ramassage scolaire – Marchés à bons de commande – Appel d'offres ouvert par lots séparés – Signature des marchés

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer les marchés suivants :

- lot n° 1 Transport Lamanon-Salon de Provence (circuit 163) à la société AUTOCARS TELLESCHI à Saint-Cannat ;
- lot n° 2 Transport Aurons-Pélissanne et Aurons-Salon de Provence (circuits 443 et 444) à la société TRANS PROVENCE à Vitrolles ;
- lot n° 3 Transport Les Baïsses (Lançon de Provence)-La Fare les Oliviers (circuit 449) à la société SUMA à Rognac ;
- lot n° 4 Transport Charleval/Mallemort/Alleins et Vernègues-Salon de Provence (circuit 861) à la société AUTOCARS TELLESCHI à Saint-Cannat ;
- lot n° 5 Transport Berre-Salon de Provence (circuit 171) à la société SUMA à Rognac ;

- lot n° 6 Transport La Fare les Oliviers-Salon de Provence (circuit 172) à la société SUMA à Rognac
- lot n°7 CLISS Salon de Provence à la société TRANS PROVENCE à Vitrolles.

34. Versement d'une subvention à l'association TMS

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer la convention avec T.M.S et donc le versement d'une subvention de 45 000 €.

35. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Commune de Saint-Chamas – Parc de la Poudrerie : fonds de concours économie au titre de l'année 2006

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification de la délibération n°166/06 en date du 27 juin 2006 telle que présentée (précision sur la nature des travaux).

36. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Règlement d'attribution de fonds de concours en matière économique

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le nouveau règlement d'attribution tel que présenté et de le substituer au précédent en place depuis le 25 novembre 2003.

37. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Parc d'activités communautaire Euroflory : vente d'un terrain à la société MIDI COFFRAGE

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre un terrain de 3.000 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) sur le parc d'activité EUROFLORY à la société MIDI COFFRAGE au prix de 25 euros HT le m².

38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Parc d'activités communautaire de la Gandonne : acquisition d'une partie de la parcelle AX 313 (INTERSPORT)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acquérir un terrain d'une superficie de 437 m² (sous réserve du document d'arpentage) au prix forfaitaire de 10.340 euros HT.

39. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Parc d'activités communautaire de la Gandonne : acquisition d'une partie de la parcelle AX 372 (Etablissement MAUREL)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acquérir un terrain d'une superficie de 212 m² (sous réserve du document d'arpentage) au prix forfaitaire de 5.017 euros HT.

40. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Parc d'activités communautaire de la Crau : acquisition d'une partie des parcelles DL 175 et DL 178

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acquérir un terrain de 40 m sur 278 m environ soit une superficie de 11.120 m² environ (sous réserve du document d'arpentage) à détacher des parcelles cadastrées DL 175 et DL 178 (lots 202A et 202B), situé sur le parc d'activités de La Crau à Salon de Provence au prix de 25 euros HT le m².

41. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Grande Bastide à Sénas : Etude de positionnement économique et d'aménagement – demande de subventions

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'économie à solliciter les co-financeurs habituels afin d'obtenir des subventions au meilleur taux pour l'étude sus-mentionnée.

42. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Pôle de compétitivité : convention de partenariat avec le Pôle Euroméditerranéen sur les Risques

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, attribue une subvention de 10.000 € au Pôle Euroméditerranéen sur les Risques et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

43. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Aide aux porteurs de projet du territoire : attribution d'une subvention à l'association ACCES CONSEIL

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 10.000 € à l'association ACCES CONSEIL pour l'année 2007 et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

44. POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente René Claude LE FOULGOC et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la signature du CUCS avec la commune de Salon-de-Provence et l'ensemble des autres signataires, et autorise Monsieur Serge ANDREONI, 1^{er} Vice-Président, à signer ledit contrat.

45. ENFANCE JEUNESSE -Convention de financement CAF d'aide aux vacances enfants

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de financement CAF d'aide aux vacances enfants

46. ENFANCE JEUNESSE -Reconduction du Contrat Educatif Local

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la reconduction du Contrat Educatif Local.

47. ENFANCE JEUNESSE -Reconduction des actions qualitatives sur le secteur enfance

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions d'animation avec les associations concernées dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse des communes d'Alleins, Charleval, Lamanon, Mallemort et Vernègues.

48. ENFANCE JEUNESSE -Reconduction de l'animation Handball dans le cadre du Contrat Educatif Local

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention avec Alpilles Provence Handball Eyguières Club.

49. ENFANCE JEUNESSE -Signature du contrat Contrat Enfance Jeunesse dans le cadre de la politique contractuelle avec la CAF

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le Contrat Enfance et Jeunesse.

50. ENFANCE JEUNESSE -Convention d'occupation de locaux avec la commune de Vernègues

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention d'utilisation de locaux sur la commune de Vernègues, et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

51. ENFANCE JEUNESSE -Convention d'occupation de locaux scolaires avec la commune de Charleval

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention d'utilisation de locaux sur la commune de Charleval, et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

**52. ENFANCE JEUNESSE -Prestations animations Enfance Jeunesse – Marché à bons de commande – Procédure Adaptée Ouverte Article 30 du Code des Marchés Publics 2004
Avenant n°3**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Loisirs à signer l'avenant n°3 (extension du périmètre géographique des sorties) au marché susvisé.

53. SPORTS -Attribution d'une subvention à une association sportive

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Rémy FABRE et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Athlétic Club Salonais pour l'organisation des Masters du Mistral.

54. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la transformation des postes suivants :

- 1 attaché en attaché principal pour le service des marchés.
- 1 attaché en technicien supérieur pour le service déchets.
- 1 agent de maîtrise principal en technicien supérieur pour le service de la maîtrise d'œuvre.

55. RESSOURCES HUMAINES -Subventions aux syndicats

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 500 € au syndicat FO et une subvention de 500 € au syndicat SDU 13, pour l'année 2007.

56. Donné acte des décisions communautaires

Le Président donne acte des décisions communautaires.

Le Président clôt la séance à 19h45.

SALON DE PROVENCE, le 27 juin 2007.

Michel TONON,
Président d'Agglopolé Provence
Maire de Salon de Provence